

LE MIEUX EST L'AMI DU BIEN

(Sur 1 Corinthiens VII, 36-40)

(36) Mais si quelqu'un estime mal se comporter envers sa vierge si elle passait l'âge (nubile) et que son devoir exige qu'il en soit ainsi, qu'il fasse ce qu'il veut. Il ne faute pas. Qu'ils se marient !

Il peut sembler que les propos de Paul ne relèvent que de la casuistique. Mais, surtout, on voudrait pouvoir se représenter avec sûreté le comportement auquel il se réfère. Or, c'est bien difficile. D'une certaine façon, d'ailleurs, la traduction qu'on propose, quelle qu'elle soit, masque cette difficulté. En effet, si neutre qu'elle soit, elle ne peut dissimuler les incertitudes que laisse la lecture du texte original. On est donc porté malgré soi à se fixer sur un seul sens là où, dans l'original, l'ambiguïté l'emporte. Il faut donc commencer par restituer, autant que faire se peut, les obscurités qu'on rencontre à la lecture de ces quelques lignes.

On demandera, par exemple, quelle est l'identité de celui qui est désigné comme *quelqu'un* ? Le terme vise de toute évidence une personne qui exerce une autorité sur une *vierge*. Mais à quel titre ? On ne le sait pas. De plus, en quoi consiste le mauvais comportement qu'il a - qu'il aurait ? qu'il pourrait avoir ? - envers *sa vierge* ? Concédon's qu'il ne s'agit pas d'une conduite déplacée, moralement répréhensible. Mais pourquoi l'accorder ? Rien n'y oblige. Après tout, pourquoi ne pas comprendre et traduire, comme certains, s'il *était trop ardent* au lieu de si *elle passait l'âge (nubile)* ? Acceptons toutefois que la conduite en cause touche à la responsabilité de *quelqu'un... envers sa vierge* quant au mariage de celle-ci. Fait-il bien, fait-il mal en la mariant, en ne la mariant pas ? Quel est *son devoir* ? Et qui donc est assujetti à un *devoir* ? L'homme ? *Sa vierge* ? En outre, à supposer que celle-ci se marie, avec qui se mariera-t-elle ? Il n'est pas exclu que ce soit avec lui ! En effet, le *Qu'ils se marient !* ne dit rien sur l'identité de l'éventuel époux. Enfin, pour mettre le comble à l'équivoque, rien n'oblige à traduire par *qu'il fasse ce qu'il veut. Il ne faute pas*. Car il n'est pas sûr

qu'on doive attribuer le même sujet à chacun de ces trois verbes, faire, vouloir et fauter !

Quoi qu'il en soit de ces obscurités et de la position de casuiste adoptée par Paul, un point est clair. À l'évidence, Paul affirme que le mariage n'est pas une *faute*. Il n'est pas même toléré comme un moindre mal. Il est présenté comme un engagement possible et même légitime, puisque, s'il n'avait pas lieu, dans certains cas, la responsabilité, sinon la culpabilité, de *quelqu'un* pourrait être invoquée. C'est dire que pour une *vierge ou, si l'on ose dire, par vierge* interposée, le mariage peut s'imposer comme un *devoir*.

Allons plus loin. Qu'il fasse ce qu'il veut / Qu'elle fasse ce qu'elle veut / Qu'il fasse ce *qu'elle* veut / Qu'elle fasse ce *qu'il* veut. Qu'importe, après tout, comment on traduit ! Un trait est commun à toutes ces versions. Le vouloir y rencontre le faire et, quel que soit le contenu du vouloir et du faire, il n'y a pas de *faute*. Ainsi y a-t-il une issue même dans une situation où la contrainte semble présente. Car la *faute* ne s'attache pas à une conduite prise en elle-même. Pas davantage, semble-t-il, elle ne procède de l'intention de celle ou de celui qui agit. Au reste, comme la suite va le montrer, Paul ne s'applique pas ici à prononcer s'il y a *faute* ou non.

(37) Mais celui qui se tient ferme dans son coeur, n'ayant pas de nécessité, mais qui a tout pouvoir sur son propre vouloir, et qui a pris cette décision dans son propre coeur, de garder sa vierge, il fera bien. (38) Ainsi celui qui marie sa propre vierge fait bien, et celui qui ne (la) marie pas fera mieux.

Nous avons lu plus haut : ... *ce qu'il* veut. Nous lisons maintenant : ... *il fera bien ... fait bien ... fera mieux*. Ainsi *celui qui marie* et *celui qui ne marie pas* se rencontrent en ce qu'ils font *bien*. La différence entre eux n'est pas non plus dans la liberté : de tous les deux on peut dire que ce qu'ils font, ils l'ont voulu. Ainsi le premier fera-t-il ce qu'il voudra, même s'il agit sous la contrainte d'une obligation. Le second, lui, *a tout pouvoir sur son propre vouloir*, il a pris sa *décision* dans son *propre coeur*, là où il se *tient ferme*, sans être pressé par la *nécessité*.

Rapprochées l'une de l'autre, ces deux conduites sont donc bonnes, mais la seconde est meilleure que la première. Si l'on peut la juger telle, c'est donc seulement par comparaison. L'une dit l'union. L'autre dit la négation de l'union ou, en tout cas, autre chose que l'union. Si elle a lieu, l'union apparaît tant soit peu comme une solution adoptée sous l'effet d'une certaine contrainte, tandis que sa négation ou son absence nous dirige plutôt vers les régions d'une spontanéité pure.

Ces pensées nous sont inspirées par la lettre même du passage que nous lisons en dépit des difficultés inhérentes au texte lui-même. Or, sans prétendre les lever, nous pouvons nous demander ce que signifie une *vierge* qui est dans la dépendance de *quelqu'un* ?

En effet, une *vierge* ne peut-elle pas être tenue pour un objet symbolique, c'est-à-dire quelque chose ou quelqu'un qui signifie du lien ? Ainsi signifie-t-elle ici par elle-même le non mariage. Quiconque la marie, alors qu'il a autorité sur elle, renonce donc par là au non mariage que, pour ainsi dire, il possède en elle, parce qu'elle en est la présence, et cela quel que soit l'époux qu'il lui donne et même s'il se marie avec elle. En revanche, ne pas la marier, c'est *garder* avec soi le non mariage dont elle est le symbole, c'est y rester attaché. Dans le premier cas il semble qu'on se sépare du non mariage. En vérité, en permettant à sa *vierge* de s'unir à un autre, voire à soi-même, on rend impossible autre chose que l'union. Dans le second cas, en ne la mariant pas, on laisse entendre que l'on conserve par devers soi ouverture, disponibilité à cette autre chose.

À méditer comme nous le faisons sur le texte de Paul nous n'avons sans doute rien appris sur la situation concrète qui était au point de départ de sa réflexion. Elle nous demeure toujours aussi impénétrable. Mais le message que nous recevons de lui s'est formulé très explicitement. Nous pouvons l'accueillir pour nous comprendre nous-mêmes, hors du cas de conscience traité ici par Paul et alors que nous n'avons pas à décider du mariage ou du non mariage de notre *vierge*, parce que tel n'est pas le choix devant lequel nous sommes placés dans notre histoire. Le principe qui commande la pensée de Paul, voilà ce que nous avons retenu.

En étant distingué d'un *mieux*, qui pourtant est lui aussi un *bien*, puisque mariage et non mariage sont pareillement déclarés tels, le *bien*, tout *bien* perd sa clôture, sa finitude, sa suffisance. Il est travaillé par un heureux inachèvement. Nous ne pouvons pas nous tenir pour enfermés dans quelque situation que ce soit. De ce fait, quoi que nous fassions, nous sommes emportés par l'infini d'un inapaisement.

(39) Une femme est liée aussi longtemps que vit son homme. Mais au cas où l'homme serait entré dans le repos, elle est libre de se marier à qui elle veut - mais seulement dans le seigneur.
(40) Mais elle est plus heureuse si elle demeure ainsi, selon mon avis à moi. Or je pense avoir, moi aussi, l'esprit de Dieu.

La virginité signifie le mariage non encore réalisé ou qui ne le sera peut-être jamais. Le veuvage signifie le mariage qui a eu lieu et qui, du fait de la mort du conjoint, n'existe plus. Ainsi le veuvage est-il, lui aussi, un objet symbolique. Mais, à la différence de la virginité, il est lesté de la mort.

Très explicitement, nous sommes invités à comprendre que la mort brise l'union mais aussi, par là même, libère du lien par lequel une règle fixe, reconnue, s'était introduite dans la vie. Que faire donc de cette liberté survenue à partir de la viduité ? Pourquoi la *femme*, puisqu'elle continue à vivre, n'épouserait-elle pas encore ?

Paul répond qu'en s'unissant à un époux, même si elle se lie de nouveau, elle ne perd pas sa liberté pour autant, elle l'exerce plutôt, *puisque'elle est libre de se marier à qui elle veut*. Bien plus, ce nouveau lien n'est pas une clôture, il n'enferme pas : il participe de la souveraineté du *Seigneur*, il ne fait donc pas de la *femme* une captive, ce qui, d'ailleurs, n'était pas le cas non plus lors de son premier mariage. Mais alors, si l'on pousse plus loin un tel raisonnement, ne dira-t-on pas que, devenue veuve, la *femme* sera cependant *plus heureuse si elle demeure ainsi* ? Oui, sans doute, Paul n'hésite pas à aller jusque là. Mais quelle est alors la portée exacte de son affirmation ?

En rigueur de terme, non seulement Paul n'impose évidemment pas à la *femme* de demeurer dans la condition de veuve mais il ne le lui

conseille même pas. L'*avis* qu'il donne ne concerne pas la conduite que, moralement, il vaudrait mieux tenir. Il porte sur l'idée que Paul se fait du bonheur. Si donc il déclare *plus heureuse* la veuve *qui demeure ainsi*, ce n'est pas pour lui suggérer de ne pas se remarier. Paul veut seulement rappeler que tout bonheur, quel qu'il soit, n'existe jamais que limité non par une règle mais par la possibilité d'un plus, d'un au-delà de toute régulation. C'est ce plus, cet au-delà que signale le maintien dans l'état de veuvage.

Très clairement, Paul avance la raison qui l'autorise à avoir une telle opinion : *je pense avoir, moi aussi, l'esprit de Dieu*. Il n'en appelle pas à une inspiration ni même à une révélation particulière dont il se réclamerait personnellement. Plus simplement, il fait observer, non sans une nuance d'agressivité, comme s'il était contesté, qu'il n'écrit pas d'abord pour statuer sur la conduite que les autres ont à tenir. En donnant son *avis*, il présente seulement sa propre réflexion et celle-ci, sous la motion de *l'esprit de Dieu* qu'il a tout comme un autre, le conduit à reconnaître une illimitation essentielle à la notion de bien. Autrement dit, il applique au cas de la veuve la même pensée qui l'avait amené, à propos de la *vierge*, à distinguer un mieux d'un *bien* non pour imposer dans les faits le *mieux* d'une certaine conduite mais pour délivrer le *bien* de tout arrêt sur lui-même ou sur une norme qui en supprimerait l'infinité.

Nous devons nous garder d'oublier que, dans la réflexion de Paul, est intervenue, discrètement mais explicitement, la considération de la mort. *Une femme est liée aussi longtemps que vit son homme. Mais, au cas où l'homme serait entré dans le repos, elle est libre de se marier à qui elle veut...*

Paul nous donne ainsi à penser que la mort a trait à la liberté. En effet, en remontant du cas de la veuve à celui de la vierge, même si, comme tout être humain vivant, la vierge doit mourir un jour, ne peut-on pas estimer qu'en demeurant dans la condition où elle est, elle anticipe de quelque façon la mort ou, mieux, qu'elle lui est devenue étrangère ? Inversement, en se mariant ou en étant mariée, elle ne meurt certes pas, au sens physique du mot, mais elle participe de la mortalité. Elle était symbole de la non union quand elle n'était pas mariée. Or, nous pouvons le dire

maintenant, la non union qu'elle représentait faisait signe vers une liberté par rapport à la mort. C'est une telle liberté qu'elle n'a plus lorsqu'elle se marie. Car elle n'est pas seulement entrée alors dans le régime de l'union mais aussi dans celui de la mortalité.

Ces remarques peuvent résonner comme un avertissement. Nous pressentons, mieux encore que nous n'avons pu le faire déjà, que Paul nous entraîne dans une pensée qui passe, certes, par l'union et par l'alliance mais qui va plus loin qu'elles et se dirige vers autre chose encore que l'union et l'alliance ou leur absence, vers le dépassement même de l'opposition entre leur présence et leur absence. Or, c'est une certaine considération de la mort qui nous ouvre ce chemin.

Clamart, le 23 janvier 2006